

**OBJET : TRAVAUX PASTORAUX
CHEMIN DE LA MENARDIERE :
CONVENTION DE PARTICIPATION
FINANCIERE DE LA COMMUNE
D'ENTREMONT LE VIEUX**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18 heures trente,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 17 mai 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 30</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Christiane MOLLARET, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Frédéric CALVAIRE (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL ; Jean Michel FERTIER à Jean Paul CLARET ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ; Cédric MOREL à Myriam CATTANEO</p>
--	---

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse en matière d'agriculture,

CONSIDERANT le plan pastoral territorial de Chartreuse permettant de mettre en œuvre des actions en faveur du pastoralisme ;

CONSIDERANT la délibération du 27 septembre 2016 approuvant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'amélioration d'accès aux pâtures du secteur « la Ménardière » à Entremont-le-Vieux, pour un montant de 8 800€ HT;

ETANT DONNE la réalisation des travaux à l'automne 2017, pour un montant final de 6 800€ HT ;

La réalisation des travaux d'élargissement du chemin ont nécessité de sécuriser puis enlever un important bloc rocheux instable, menaçant directement la sécurité des habitations du hameau des Pins, situé en contrebas. Le montant de ce poste inclus dans le montant de travaux est de 4 000€ HT.

Il est proposé que la Commune d'Entremont-le-Vieux prenne en charge le financement de ces travaux, une fois déduites les subventions de 70%, soit 1 200€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de reversement correspondante.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 28 mai 2018,



